



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 30 septembre 2015

L'an 2015, le 30 septembre à 20 heures 00, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE s'est réuni à Salle des conférences, Maison de l'emploi et de la formation de l'arrondissement d'Aubusson, esplanade Charles-de-Gaulle 23200 AUBUSSON, sous la présidence de M. Michel Moine, président.

■ ETAIENT PRESENTS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES • Mesdames, Messieurs, Michel MOINE, Isabelle PISANI, Renée NICOUX, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Jean-Marie LEGUIADER, Georges LECOURT, Christian ARNAUD, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Jacques BOEUF, Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Michelle COLLETTE, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean Louis DELARBRE, Michel DIAS, Serge DURAND, Isabelle GRAND, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Maurice MAGOUTIER, Catherine MOULIN, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Jeanine PERRUCHET, Bernard Pradelle, Denis PRIOURET, André RENAUX, Alex SAINTRAPT, Martine SEBENNE, Dominique SIMONEAU, Corinne TERRADE, Annie WOILLEZ

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS • Mesdames, Messieurs, Jean Marie CAUNET, Gérard JABOUILLE faisant suite au(x) remplacement(s) suivant(s) : Jacques GEORGET par Jean Marie CAUNET, Didier TERNAT par Gérard JABOUILLE

■ ETAIENT EXCUSES.....

Jean-Claude VACHON, Jean-François RUINAUD, Jean-Paul BURJADE, Gérard CHABERT, Yvette DESMICHEL, Philippe GILLIER, Gilles PALLIER

PARMI EUX, AVAIENT DONNÉ POUVOIR • Jean-Claude VACHON à Michel MOINE, Yvette DESMICHEL à Valérie BERTIN, Philippe GILLIER à Corinne TERRADE, Gilles PALLIER à Mireille LEJUS

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la précédente séance

M. Thierry LETELLIER, concernant le point sur l'auberge de St-Marc à Loubaud, précise qu'il a affirmé que le restaurant de Faux la Montagne était « en gérance depuis 35 ans », mais qu'il n'a pas affirmé « avec le même gérant ».

Avec cette modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Préambule

M. Michel MOINE revient sur le concert de Patrick Sébastien qui a eu lieu en juillet dernier. Un certain nombre de membres du conseil communautaire et lui ont reçu un document qui semble avoir été re-créé à partir d'extraits de documents distribués aux séances du conseil, mais qui sont aujourd'hui caducs car le conseil a re-délibéré sur le sujet.

M. MOINE a reçu également un courrier de M. Gérard SALVIAT.

Enfin, il a reçu aujourd'hui une lettre de plusieurs associations du plateau, sur le même sujet.

Il souligne qu'il n'y a pas dans cette opération d'aspect illégal, ce que pourrait sous-entendre l'envoi anonyme d'extraits du procès-verbal de séance. L'opération est conforme au code des marchés publics, comme chacun peut le vérifier sur le site legifrance, puisque toutes les opérations qui relèvent d'une démarche artistique ne sont pas soumises aux effets de seuil du code des marchés publics. Il s'agit de l'article 35 alinéa 8 du code des marchés exposant les cas de figures où le code est dérogatoire aux dispositions habituelles.

En outre, **M. MOINE** confirme qu'il en a bien pris la décision. Suite à une suggestion des vice-présidents, il sera débattu en bureau communautaire l'année prochaine si nous refaisons un concert de ce type. Sur le choix de l'artiste, il fera alors quelques observations et donnera des indications.

Il observe que la manifestation de cette année a réuni près de 6000 personnes.

Il s'interroge sur la démarche d'associations que nous subventionnons pour certaines d'entre elles, et dont nous aurons à nous prononcer tout à l'heure sur une attribution de subvention.

M. MOINE estime qu'il n'est pas certain que l'objet social de ces associations soit de contester le mode de fonctionnement des collectivités qui les financent.

Il redit assumer totalement la responsabilité de l'organisation de ce concert et se réjouit de voir un si grand nombre de personnes avoir répondu présent.

Il se dit gêné de voir certaines démarches qui consistent à dire que Patrick Sébastien est un artiste qui n'en est pas un. Souvent, il a entendu des mots beaucoup plus triviaux vis-à-vis de cet artiste et donc de son public.

C'était un moment de divertissement estival et cela pose la question de l'offre culturelle sur le territoire. Peut-être que certains publics ne s'y retrouvent pas malgré la richesse de cette offre. Ce public a le droit d'avoir accès à ce spectacle. Nous avons bien fait de le proposer.

Il indique que nous n'avons pénalisé aucune des associations qui nous a sollicité : nous leur avons apporté la plupart du temps des réponses conformes à leurs attentes et des financements à la hauteur des années précédentes.

Cela ne remet pas non plus en cause le financement de la Scène Nationale, dont notre participation restera au même niveau pour les années qui viennent, alors que celle du Conseil Départemental semble beaucoup plus floue, à tel point qu'un rendez-vous en urgence est prévu demain matin. La Scène Nationale est en effet un élément incontestable de la diffusion culturelle sur notre territoire.

Enfin il se dit un peu mal à l'aise devant la manière auto-proclamée que certains peuvent avoir en tant que détenteurs de la « vraie culture ».

M. Jean-Marie CAUNET demande, par curiosité, combien la communauté de communes a mis de billes sur ce spectacle.

M. MOINE précise que le cachet de l'artiste était de 25 000€, plus 20 000€ pour la SCOP Local Technique pour monter et démonter la scène. Cette somme est la même quel que soit l'artiste, et cet argent reste sur le territoire. Cela permet aux intermittents de récolter des heures de travail. Ce sont aussi des retombées pour les commerçants d'Aubusson qui ont plébiscité le spectacle. On estime qu'un euro d'argent public génère 5 euros de retombées économique sur le territoire. Quand à Patrick Sébastien, son cachet permet de rémunérer 14 musiciens, qui sont aussi des intermittents du spectacle qui doivent additionner des heures. Nous sommes dans les tarifs moyens et raisonnables pour ce type de spectacle.

M. Bernard PRADELLE ne porte aucun jugement sur le choix de l'artiste. Chacun a le droit de choisir ses distractions. En revanche il se dit gêné sur le financement de l'opération. Lorsqu'il a posé la question au dernier conseil, il a demandé le coût total du spectacle. Il affirme que M. MOINE lui a alors répondu en donnant le montant du cachet artistique seulement.

M. MOINE indique qu'il était clairement indiqué au compte-rendu qu'il a donné le cachet artistique.

M. PRADELLE aurait souhaité avoir une bonne estimation des frais totaux. Il reste gêné par le coût du spectacle.

M. Denis PRIOURET précise qu'il n'y a pas de problème sur le choix du spectacle. La comcom peut très bien faire chaque année un spectacle populaire en juillet. Certes il y a un article du code qui permet au président de décider, mais on était gênés au dernier conseil, on est passés pour des faire-valoir. Il y a eu un grand flou sur « qui organise ? ». Il aurait fallu en discuter 5 minutes et ce serait passé à une large majorité.

Mme Renée NICOUX pense qu'il n'y a rien à ajouter sur le choix de l'artiste. Mais sur la manière, on aurait pu en discuter en conseil communautaire. Lorsqu'on nous a posé la question, comme l'a dit Thierry Letellier la dernière fois, on était persuadés qu'il s'agissait d'une organisation aubussonnaise. Elle estime que les associations ne contestent pas le montant accordé, mais le procédé. On leur demande de remplir un cahier des charges, et ce n'est pas le cas pour le spectacle de Patrick Sébastien (même si cela se justifie).

M. Mathieu CHARVILLAT rappelle que la presse, pendant l'hiver, avait parlé d'un spectacle de la comcom. Il n'a pas été surpris de voir que c'était la comcom puisque la Montagne et l'Echo avaient communiqué dessus. Le choix de l'artiste n'est pas criticable et il ne faut pas dénigrer la culture populaire.

Cependant les retombées économiques ont davantage profité aux commerçants d'Aubusson qu'à l'ensemble du tissu économique communautaire. Si chaque année ce sont les mêmes acteurs économiques qui accueillent les dividendes d'une animation intercommunale, il se sentirait gêné.

M. MOINE cite de belles animations organisées chaque année sur Felletin : le festival les Portes du Monde, les journées de la Laine et du Feutre... La Communauté de communes ne peut pas prétendre avoir des retombées partout sur l'ensemble des commerces, mais on essaye d'avoir une politique équilibrée de ce point de vue-là.

M. Thierry LETELLIER ne revient pas sur le choix du spectacle mais estime que l'intérêt communautaire aurait pu être discuté avant. Il s'interroge sur les dépenses : imaginons que l'année prochaine ce soit un artiste à 1 million d'euros ! Il affirme avoir été insulté cet été pour n'avoir pas été au courant de l'organisation du spectacle. La communication était faite seulement autour d'Aubusson, alors que c'était un spectacle intercommunal. A la lecture de la presse, on ne pouvait pas savoir que c'était la comcom qui payait : il fallait l'assumer. Il estime que nous devons nous appliquer à nous-mêmes le discours de rigueur sur les finances. La question méritait un vrai débat car 45 000€, ce n'est pas anodin comme dépense.

Sur la question du divertissement, il faut en effet une offre large, mais Patrick Sébastien est tous les samedis soirs à la télé !

M. Jean-Luc LEGER se demande comment sortir par le haut de cette histoire qui a fait tant parler. Nous en discuterons au moins en bureau voire même en conseil communautaire, voilà la solution qui est devant nous.

M. MOINE approuve : c'est bien ce qu'il a indiqué.

Mme Dominique SIMONEAU souhaite qu'on ne parle pas encore de cette histoire pendant un an.

M. MOINE revient sur les efforts budgétaires consacrés à l'ancienne communauté de communes du Plateau de Gentioux. Il cite le chantier d'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux (en cours). Cette année, 323 000€ sur 600 000€ de travaux de voirie ont été réalisés sur l'ancien Plateau de Gentioux. L'enveloppe globale de soutien aux activités associatives s'élève à 542 000€, y compris les associations d'enfance, les offices de tourisme, et les associations culturelles pour 66 000€, y compris la Bascule, la Pommerie, Emile à une Vache, Quartier Rouge, Mille Notes, Cadet Roussel. Nous finançons aussi les spectacles vagabonds de la Scène Nationale, et Radio-Vassivière à hauteur de 10 000€ pendant 3 ans, ce qui est nouveau. Nous étions un peu les seuls financeurs lors de la réunion récente à Radio-Vassivière.

Nous avons acté une participation de 7,5% pour réaliser des logements de Creusalis à Faux et à St-Marc à Loubaud.

Sur Lachaud nous avons engagé 20 000€ de travaux de rénovation. Nous avons aussi élargi la diffusion du journal Vivre en Sud Creuse.

M. MOINE estime qu'il est bon de rappeler un certain nombre de réalités quand on lit la presse.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A EXAMINER LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Attributions de subventions | Madame Catherine MOULIN
Madame Isabelle GRAND
Monsieur Jean-Marie LEGUIADER |
| 2 | Acquisition d'un local artisanal et commercial à SAINT SULPICE LES CHAMPS | Monsieur Jean Louis DELARBRE |
| 3 | Approbation d'une convention avec le GIP MEFAA pour la réalisation d'une étude sur l'insertion par l'activité économique | Monsieur Jean Louis DELARBRE |
| 4 | Reprise en régie de la station service de FAUX-LA-MONTAGNE | Monsieur Jean Louis DELARBRE |
| 5 | Approbation des tarifs du centre aqua-récréatif | Monsieur Jean-Marie LEGUIADER |

- | | | |
|----|---|-------------------------------|
| 6 | Approbation du Plan de l'Organisation de la Surveillance et des Secours et du règlement intérieur du centre aqua-récréatif | Monsieur Jean-Marie LEGUIADER |
| 7 | Approbation d'une convention avec CREUSALIS pour la construction de deux pavillons à FAUX LA MONTAGNE | Monsieur Jean-Luc LEGER |
| 8 | Approbation d'une convention avec la VILLE D'AUBUSSON pour la fourniture et la livraison de repas | Madame Catherine MOULIN |
| 9 | Approbation du compte-rendu de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 7 juillet 2015 : modification des AC de Gioux et Croze et prise en charge du prélèvement FNGIR pour ces deux communes | Monsieur Robert CUISSET |
| 10 | Mise en réseau de la lecture publique | Madame Isabelle GRAND |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Attribution de subventions

a) COMMISSION ENFANCE ET ACTION SOCIALE

Mme Catherine MOULIN expose que la commission Enfance et Action Sociale a examiné les demandes de subventions suivantes.

Association	Subvention sollicitée	Montant 2014	Proposition de la commission
Banque Alimentaire	3000 €		1000 € sous réserve d'un bilan chiffré pour 2014
Solidarité Paysan Limousin	Non chiffré		300 €
Solidarité Millevaches épicerie sociale	300 €	300€	300 €
Pivoine, éducation populaire et formation	5000 €	4000€	4000€

Tom Pousse le tipi des familles	1000 €		1000 €
------------------------------------	--------	--	--------

Mme MOULIN précise que la Banque Alimentaire a bien fourni son bilan de l'année dernière et présente un déficit de 2807€ en 2014. L'association reçoit diverses aides publiques dont 2000€ de la commune d'Aubusson.

Mme Isabelle PISANI indique qu'Aubusson avait donné plus l'année dernière exceptionnellement en raison d'un changement de locaux. Plusieurs associations caritatives localement sont partenaires.

M. Philippe COLLIN pense qu'on peut très bien donner seulement 1000€ sur les 3000€ demandés, mais si on ferme le robinet sur des demandes comme celle-là, il faudra le faire sur une majorité des autres demandes. Il y a des demandes qui demandent plus d'attentions.

Mme Françoise VERNAT souhaite qu'on leur donne 3000€, ou le montant du déficit.

M. COLLIN pense que ce serait un beau geste.

Mme PISANI précise que c'est la 1^{ère} fois que l'association demande à la comcom.

M. MOINE affirme que les communes peuvent individuellement apporter leur aide à la Banque Alimentaire
Il met au vote une subvention de 2800€.

Banque Alimentaire : 2800€
Adopté à l'unanimité

Mme MOULIN pour Solidarité Limousin suggère, sur proposition de la commission, de reprendre le soutien de l'ancienne CC du Plateau, d'un montant de 300€.

M. LETELLIER explique que cette association soutient juridiquement les agriculteurs en difficultés. Nous les avons soutenus depuis leur création, entre 200 et 300€. C'est toujours d'actualité car le nombre d'agriculteurs concernés n'a pas diminué.

Mme TERRADE votera contre car la demande n'est pas chiffrée.

Solidarité Paysans : 300€
Adopté avec 9 CONTRE (Mmes et MM. VERNAT, BŒUF, WOILLEZ, SIMONEAU, DURAND, LEGROS, PAUFIQUE, TERRADE, PERRUCHET) et une ABSTENTION (M. COLLIN).

Pour Solidarité Millevaches, épicerie sociale, la proposition est de 300€.

Mme Nicole DECHEZLEPRETRE demande ce qu'est une épicerie sociale.

Mme MOULIN explique qu'il s'agit de redistribution d'aliments de 1^{ère} nécessité. Elle est située à Peyrelevade mais intervient sur Faux et le Plateau.

M. CHARVILLAT demande s'ils sont financés par un partenaire public corrézien.

Mme MOULIN le confirme (Conseil Général Corrèze, CC Bugeat-Sornac).

Mme PISANI demande où ils se fournissent, car la Banque Alimentaire c'est fait pour cela.

Mme MOULIN confirme qu'ils sont bien impliqués dans tous les réseaux.

M. CHARVILLAT pense que si on ouvre la porte aux associations hors périmètre, même en intervenant sur notre comcom, nous aurons d'autres demandes.

M. LETELLIER précise que le Plateau de Gentioux aidait cette association mais que la partie épicerie sociale doit être plus récente. On les a aidé aussi en 2014 à hauteur de 300€.

Solidarité Millevaches : 300€

Adopté avec 3 CONTRE (Mmes et MM. PRADELLE, LEGROS, VERNAT) et 11 ABSTENTIONS (Mmes et MM. BERTIN, MAGOUTIER, VERONNET, WOILLEZ, SIMONEAU, TERRADE, CHARVILLAT, DECHEZLEPRETRE, COLLIN, BŒUF, COLLIN).

Concernant Pivoine, **Mme MOULIN** indique que cette association réalise de nombreuses formations diverses, de la couture à la mécanique, la comptabilité des associations, l'animation, le corps etc.

M. LETELLIER précise qu'il y a 1 à 3 sessions de formations par mois. Le Conseil Régional les soutient en tant qu'organisme de formation agréé. Il s'agit de quelques centaines de personnes par an qui sont formées. Auparavant, il y avait des formations et un suivi pendant un an des personnes qui arrivaient sur le territoire. Ce travail a permis d'implanter des gens sur le territoire. L'association nous a donc beaucoup apporté.

Mme Martine SEBENNE demande si ces formations peuvent apporter une insertion professionnelle.

M. LETELLIER répond par l'affirmative. Concernant le financement, il y a un système de participation libre et un co-financement par les gens qui ont une aide par ailleurs. Car se former c'est cher. Il s'abstiendra lors du vote, ayant un membre de sa famille qui y travaille.

Mme Françoise VERNAT ne voit pas pourquoi ils sont financés alors que les entreprises cotisent pour la formation.

M. LETELLIER indique que les entreprises ne payent que les cotisations obligatoires et selon leur plan de formation. Si des gens veulent se former un peu plus ils ne peuvent pas toujours.

Pivoine : 4000€

Adopté avec 1 CONTRE (Mme VERNAT) et ABSTENTIONS (MM. ET Mmes BRUNET CHARVILLAT, PRADELLE, PAUFIQUE, TERRADE, LETELLIER).

Concernant Tom Pousse, **Mme MOULIN** indique qu'il ne s'agit pas de la crèche mais de la partie associative, avec des ateliers artistiques, manuels et culturels pour les enfants.

M. MOINE précise qu'il faut bien faire la distinction avec la partie crèche qui est subventionnée à hauteur de 88 000€

M. COLLIN remarque que la communauté de communes a beaucoup investi dans l'enfance, il faut veiller à ne pas faire de doublons, ne pas concurrencer nos propres centres aérés.

Mme MOULIN précise que ces ateliers s'adressent à la tranche d'âge 0/2 ans et aussi aux familles, au-delà des adhérents de Tom Pousse.

Mme SIMONEAU estime que cela correspond aux activités de la MAM de Pigerolles.

M. LETELLIER explique que la MAM c'est de la garde d'enfants. La MAM a aussi besoin d'une aide extérieure, par l'éducatrice de jeunes enfants de la comcom par exemple. Il n'y a pas de doublon, c'est un complément à ce qui existe déjà.

M. MOINE demande quelles sont les autres sources de financements.

Mme MOULIN cite les produits d'activités annexes, des aides des communes et des collectivités. Le budget du projet est de 6540€, comprenant majoritairement une participation des familles.

Tom Pousse : 1000€

Adopté avec 3 CONTRE (Mme LEGROS, MM. BRUNET et PRADELLE) et 7 ABSTENTIONS (MM et Mmes SEBENNE, PAUFIQUE, CHARVILLAT, COLLIN, TERRADE, ARNAUD, PRIOURET).

b) COMMISSION CULTURE ET TOURISME

Association	Projet	Subvention sollicitée	Montant 2014	Proposition de la commission
Comité des fêtes – Saint Marc à Loubaud	Fête du pâté de pommes de terre	900 €		0 €
Docteur Eugène Jamot – Saint Sulpice les Champs	Création chemin de découverte	200 0 €	1000€	5900 €
	Fonctionnement	10 000 €		
La draisine express – Felletin	Gares en fête Journée portes ouvertes Catch Drive-in : ciné plein air	1500 €x4		1500 €
Folie! les mots – Faux la Montagne	Festival 25 au 28 juillet	500 €	500€	500 €
Images innées – Aubusson	Convention Creuse ta bulle	1000 €		1000 €
La Pommerie – La Villedieu	Expo itinérantes	2000 €		1100 €
Les amis de Fontfeyne – Saint	Pèlerinage, messe et repas			0 €

Association	Projet	Subvention sollicitée	Montant 2014	Proposition de la commission
Frion				
Les Michelines – Felletin	Colore ta ville 9,10/10	2000 €		2000 €
	Safarigraphie 17/10	2 000 €		
Les Soeurs Grées – Faux la Montagne	Diffusion et évènements autour de l'ouvrage Tülü	3000 €	3000€	0 €
Télé Millevaches – Faux la Montagne	Investissement dans du matériel pédagogique	5000 €	6000€	5000 €
Cordes et Cie – La Souterraine	Festival saisonnier	1000 €	1000€	1000 €
Scène nationale Aubusson	Fonctionnement	60 000 €		60 000 €

Mme Isabelle GRAND explique que la commission n'a pas souhaité ouvrir la porte aux Comités des Fêtes, d'où la proposition de ne pas attribuer de subvention au Comité des Fêtes de St-Marc à Loubaud.

Association Eugène Jamot : **Mme GRAND** précise que l'association a une salariée et prépare la 2^{ème} édition de « Tropiques en Marche » (400 visiteurs attendus). La collection de l'association mériterait d'être mieux valorisée, mais pour cela il y a un problème de locaux trop petits actuellement. La proposition de la commission est de 5900€.

M. Alex SAINTRAPT explique ce que sont des rencontres médicales sur des maladies tropicales rares. La prochaine édition se situera plutôt sur Aubusson. Les médecins militaires de l'école du Pharo sont prêts à mettre à disposition toutes leurs archives.

M. MOINE précise que l'association évolue. Il y a un aspect mémoriel sur Jamot, le vainqueur de la maladie du sommeil. Tropiques en Marche est unique en Europe car ces pathologies ne touchent pas l'Europe. Le professeur Gentilini sera présent. C'est intéressant pour notre territoire d'être le lieu où se rencontrent tous ces médecins. Une réunion de travail aura lieu avec eux lundi.

La commission a proposé de donner le reliquat de son enveloppe. Nous avons regardé les autres reliquats : nous pouvons donner droit à la demande principale pour 10 000€, dans le respect de notre règlement d'aide. Il lui semble que l'ARS doit être partie prenante de cette manifestation. Il convient d'impliquer aussi le Conseil Départemental et d'autres financements.

M. Michel DIAS demande si l'évènement a lieu tous les 2 ans.

M. MOINE acquiesce.

M. PRADELLE pense que logiquement les laboratoires devraient être intéressés.

Eugène Jamot : 10 000€

Adopté à l'unanimité

La Draisine Express : **Mme GRAND** explique que la demande était de 6000€ (4 projets pour 1500€ chacun) et que la commission propose 1500€ au total. La commission estime que le projet « Portes ouvertes aux ateliers Jean Macé » ne répondait pas vraiment aux critères des subventions, et a souhaité donner 500€ pour chacun des 3 autres projets proposés.

La Draisine Express : 1500€

Adopté avec 3 CONTRE : Mme VERNAT ; MM. BRUNET et ARNAUD

Folie ! les Mots :

Le budget s'élève à 19 516€ (avec d'autres subventions). La subvention demandée, 500€, n'est pas une subvention d'équilibre. **Mme GRAND** précise que le festival existe depuis plus de 10 ans et a accueilli 1200 spectateurs l'année dernière.

Mme Michelle COLLETTE pense que nous pourrions donner plus que ce qui est demandé.

Mme MOULIN explique que le festival propose des spectacles dans des jardins privés, et d'une manière générale bénéficie d'une forte implication des habitants (fabrication des repas...)

Folie ! les Mots : 500€

Adopté à l'unanimité. 2 ABSTENTIONS (Mme VERNAT, M. BRUNET)

Images Innées : **Mme GRAND** indique qu'il s'agit de la convention « Creuse Ta Bulle », festival de BD, jeux vidéos, jeux de rôles. Certes la communication a peut-être été discrète mais il y avait beaucoup de monde. Cela s'adresse à un public jeune mais pas seulement, car il y avait aussi du rétro-gaming (Clé de Contacts organise aussi des séances de rétro-gaming).

Images Innées : 1000€

Adopté à l'unanimité. 3 ABSTENTIONS (Mme VERNAT, MM BRUNET et SAINT-RAPT)

La Pommerie : **Mme GRAND** explique que l'association réalise des expositions qui peuvent avoir lieu chez des particuliers, pour découvrir les productions des artistes sélectionnés.

M. LETELLIER ajoute que la Pommerie travaille sur le son depuis 20 ans, et a déménagé de Corrèze vers La Villedieu, en attendant d'aller à la ferme de Lachaud. Elle réalise aussi des cycles de conférences avec des gens connus, qui mobilisent du public. Elle est repérée et cotée au niveau national et européen. Une convention va être signée avec la DRAC et la Région sur 3 ans.

Mme SIMONNEAU souligne que la grange de Lachaud n'est pas aux normes pour ces manifestations et qu'elle doit assumer la chose.

La Pommerie : 1100€

Adopté avec 2 CONTRE (M. PRADELLE ; Mme SEBENNE) et 2 ABSTENTIONS (Mme VERNAT, M. BRUNET)

Les Amis de Fonfeyne ; **Mme GRAND** précise que la commission n'a pas souhaité intervenir pour cet événement qui a un caractère religieux.

Les Michelines : **Mme GRAND** détaille les 2 projets présentés : Colore ta Ville et le Safarigraphie.

Mme SIMONEAU demande où à Gentioux aura lieu la manifestation.

Mme GRAND pense que c'est en extérieur, dans les bois.

Les Michelin's : 2000€

Adopté avec 1 CONTRE (Mme LEGROS) et 4 ABSTENTIONS (M. PRADELLE ; Mme SEBENNE, Mme VERNAT, M. BRUNET)

Les Sœurs Grées : **Mme GRAND** rappelle que la comcom a aidé à la création de cette œuvre l'année passée, suite à une commande de la Région. Le Plateau de Gentioux a aidé cette œuvre de Pierre Redon. La commission n'a pas souhaité répondre à la demande car elle ne pouvait pas vraiment savoir ce qui allait être subventionné.

Adopté à l'unanimité.

TéléMillevaches : **Mme GRAND** précise qu'il s'agit d'investissement dans du matériel pédagogique qui servira aussi pour du péri-éducatif (petites caméras, ordinateurs...). Les ateliers seront ouverts à tous.

M. PRADELLE demande quel est le nombre de participants et de prestations réalisées, son rayonnement.

M. LETELLIER affirme que TéléMillevaches est diffusée sur Telim, sur Internet et sur DVD. Elle a un atelier de production reconnu dans toute la France. Elle travaille pour le PNR et pour la Région. Il y a 5 emplois salariés. Elle participe fortement au rayonnement de notre région et numérise son fonds d'image d'archives.

M. CHARVILLAT estime qu'une participation même symbolique serait bien. L'association génère des recettes.

M. LETELLIER rappelle que c'est une association, et que le budget est juste équilibré. L'association a toujours fait des formations, parfois gratuite, mais c'est ainsi qu'elle produit des images de qualité.

TéléMillevaches : 5000€

Adopté à l'unanimité. 3 ABSTENTIONS (MM COLLIN, BRUNET ; PRADELLE).

Concernant Cordes et Compagnies, **Mme GRAND** expose que la demande a déjà été présentée mais nous n'avons pas assez de précisions. L'association a produit un concert sur Aubusson, en août, mais est prête à se produire ailleurs, par exemple à Felletin. Les musiciens, de grande renommée, font tous partie de l'orchestre baroque du Limousin. Ils font renaître chaque année un instrument d'amour.

Mme DECHEZLEPRETRE précise qu'il s'agit d'une corde supplémentaire mais qui n'est pas jouée.

Cordes et Compagnies : 1000€

Adopté avec 1 CONTRE (Mme VERNAT)

Scène Nationale d'Aubusson : **M. MOINE** précise qu'il n'est pas nécessaire de mettre au vote cette participation statutaire, inscrite au budget, qui n'est donc pas une subvention.

c) COMMISSION SPORTS

La commission Sports a examiné la demande de subvention suivante.

Association	Subvention sollicitée	Proposition de la commission
Rugby Club Aubussonnais	5000 €	5000 €

M. Jean-Marie LEGUIADER présente les conclusions de la commission sports. Il estime que pour grandir, la communauté de communes a besoin d'être représentée par un club sportif, quel que soit son niveau.

Le choix s'est porté sur le rugby pour ses valeurs et car ils nous ont présenté un dossier très très bien fait. Un club d'entreprise et un emploi ont été créés par ce club qui est très présent sur le territoire. Il intervient en milieu scolaire avec le projet de monter une classe à horaires aménagés rugby.

Le club jouera avec les couleurs et le maillot de la comcom.

Nous n'avons pas vocation à avoir d'autres clubs fusionnés à l'échelle communautaire et aussi pour ne pas grever le budget (10 000€ alloués au sport). Notre souhait est de proposer une convention triennale pour pérenniser l'action. Cela leur assure une sécurité et nous sommes tranquilles pour 3 ans.

M. Denis PRIOURET remarque que l'UC Felletin en cyclisme évolue en DN3 donc au haut niveau.

M. CHARVILLAT pense que l'idée est bonne car le sportif est ambassadeur d'un territoire. Mais le basket évolue au niveau régional, et le tennis de table qui est parti de rien, est arrivé au niveau national 3 (club de Felletin). A l'époque **M. CHARVILLAT** pour le tennis de table ne disposait que de 5000€ de budget : nous n'avions pas d'aides de la comcom alors que nous avions 2 joueurs semi-professionnels. Ces joueurs locaux se sont tous expatriés, et l'un d'eux est professionnel aujourd'hui.

M. PRADELLE observe que la communauté de communes aurait dû d'abord se prononcer sur le fait que le Rugby Club Aubussonnais deviennent un club intercommunal.

M. MOINE répond que le club a un contrat d'objectif et de moyen, et des obligations que nous jugeons tous les ans (former des éducateurs, des arbitres...).

M. CHARVILLAT souhaite que la porte ne soit pas fermée à d'autres associations.

M. COLLIN affirme que nous ne choisissons pas : ce sont les clubs qui se fédèrent et se soudent pour être communautaires. Ce n'est pas à nous de dire si demain d'autres clubs vont se fédérer.

M. LEGUIADER pense qu'il faut raison garder et qu'il n'est pas toujours souhaitable de regrouper tous les clubs. Un 2^{ème} club communautaire sera créé : celui pour la piscine. La limite, c'est le budget !

M. CHARVILLAT rejoint **M. COLLIN** : ce sont les clubs qui décident de se fédérer.

Mme Françoise VERNAT ajoute que le basket a disputé la coupe de la Creuse. Ils ont fait un dossier pour demander 500€ et ils n'ont rien eu. L'école de basket tourne à plein.

M. LEGUIADER répond qu'il a reçu ce club la veille de leur manifestation mais que le dossier n'était pas complet. Cette demande n'a donc pas été prise en compte.

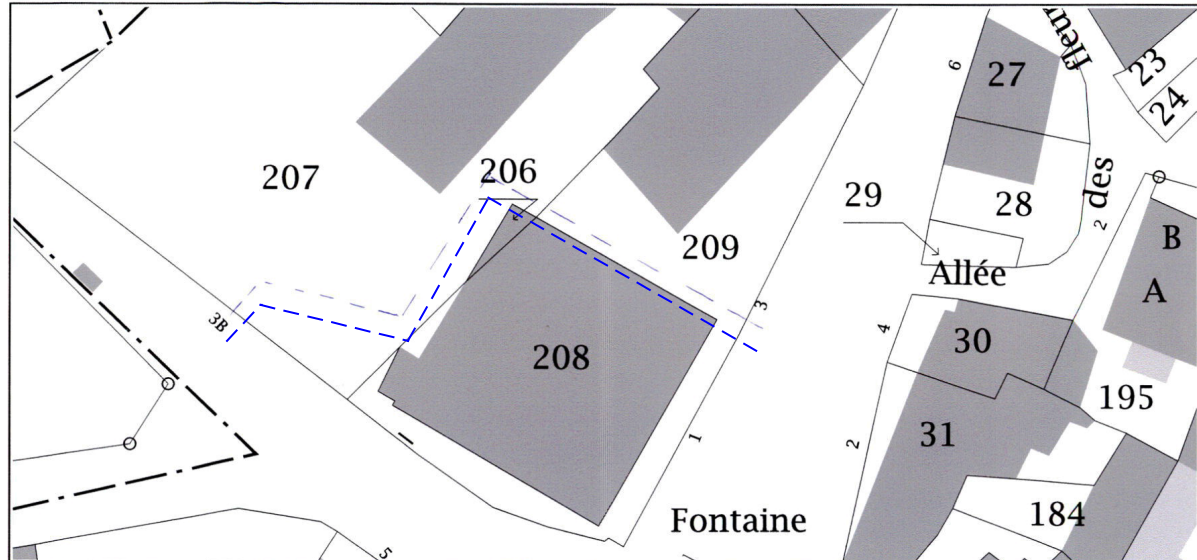
Rugby Club Aubusson : 5000€

Adopté avec 1 CONTRE (Mme VERNAT) et 1 ABSTENTION (Mme SEBENNE)

1) Acquisition d'un local commercial et artisanal à Saint-Sulpice les Champs"

M. Jean-Louis DELARBRE expose que la commune de SAINT-SULPICE LES CHAMPS, ancien chef-lieu de canton, disposait jusqu'en 2013 d'une boulangerie-épicerie multiservices en cœur de bourg.

Après la fermeture du commerce, les élus municipaux et intercommunaux ont engagé des discussions avec la famille propriétaire des locaux.



Un accord a été trouvé pour une cession du local artisanal (n° 206 et 208) ainsi que sur une portion de terrain sur le pourtour (pointillés sur le plan) selon un nouveau découpage des parcelles 207 et 209. Une servitude de passage serait accordée au propriétaire de la n°207/209 pour l'accès par la parcelle 207 à ses bâtiments.

Les anciens propriétaires souhaitent vendre le commerce 72 000€. L'estimation des Domaines est de 48 500 €. Nous avons un couple avec 3 enfants qui est intéressé pour reprendre ce commerce, de même que le groupe Casino.

M. MOINE complète en disant qu'il faut voir avec ces repreneurs le loyer qu'il peuvent engager, et adapter ainsi l'investissement à réaliser par la communauté de communes. On peut imaginer que nous ferons peu de travaux. Il faudra certes changer le four, mais les repreneurs viendront avec leur matériel. Nous leur proposerons un crédit-bail ce qui leur permettra d'investir avec la perspective d'être propriétaire à terme.

Mme Jeannine PERRUCHET demande quel est le montant des travaux et si cet investissement ne va pas mettre en cause par exemple le restaurant de Vallière ou la MSP

M. MOINE explique que nous ferons en fonction des capacités de remboursement des repreneurs.

Les autres investissements sont très différents, nous aurons un Débat d'Orientations Budgétaires et un vote du budget où nous ferons les arbitrages. Le projet de restaurant de Vallière reste tout à fait pertinent.

Mme SEBENNE constate que ce commerce est fermé depuis 2013, les habitants ont pris d'autres habitudes : a-t-on réellement besoin d'une boulangerie ? Ne faut-il pas faire une étude et laisser un privé s'installer, quitte à donner quelques subventions les 1ères années ? On ne sait pas si ce commerce sera rentable. N'y a-t-il pas un risque de télescopage avec la boucherie qui existe déjà ?

M. SAINTRAPT répond qu'aujourd'hui c'est la boucherie qui fait dépôt de pain et épicerie de dépannage, mais c'est une solution qui ne peut pas durer, car la boucherie est trop petite et les bouchers n'ont plus aucun jour de repos. Le lundi c'est la mairie qui tient le dépôt de pain, ce n'est pas durable. Or tout le monde et tout le bourg mange du pain !
Le projet des boulangers repreneurs est de faire des tournées et rouvrir la supérette, qui est un local de 400m².

M. PRADELLE estime qu'il y a un risque que le boucher se retrouve en concurrence si la supérette rouvre.

M. SAINTRAPT précise que les porteurs de projet et le boucher sont amis.

M. MOINE souhaite redire que dans tous les cas ce sera une entreprise privée qui prendra le risque majoritairement. Par ailleurs nous n'avons pas le droit de faire des aides directes à l'exploitation d'une entreprise privée. Nous pouvons le faire en investissement (par exemple avec la DCT et les crédits FISAC), en respectant des règles précises encadrées par les directives européennes.

Mme Valérie BERTIN demande elle aussi s'il y a eu une étude, et regrette que l'acquisition soit faite par la communauté de communes, puisque dans le cas du projet de restaurant à Vallière c'est la commune qui a acheté. Elle se dit dérangée par le prix d'acquisition de ce bâtiment à St-Sulpice.

M. MOINE pense que le prix de 120€ au m² est très faible. Il lui semble légitime dans le cas de Vallière que la communauté de communes rachète le terrain à la commune quand le projet sera fait.

Il rappelle qu'en cas de cession devant notaire, les diagnostics sont obligatoires et seront bien sûr effectués.

Mme BERTIN s'inquiète pour le projet de restaurant de Vallière, qui ne connaît pas d'avancée notable depuis 3 ans. Certes on ne peut pas faire n'importe quoi en matière de finances, mais ce projet était là, il ne faudrait pas qu'il soit abandonné.

M. MOINE lui en donne acte et rappelle que plusieurs porteurs de projet ont été rencontrés, qui se sont désistés.

M. CHARVILLAT demande qui fournit le pain du dépôt actuellement et s'il y avait historiquement un boulanger à St-Sulpice.

M. SAINTRAPT répond qu'il s'agit d'un boulanger d'Aubusson et qu'il y avait bien un boulanger, qui a pris sa retraite.

Adopté avec 6 CONTRE (Mmes et MM. BERTIN, MAGOUTIER, TERRADE, PERRUCHET, PRADELLE, DESMICHELIS) **et 8 ABSTENTIONS** (Mmes et MM. COLLIN, CHARVILLAT, VERNAT, PAUFIQUE, PRIOURET, CAUNET, SAINT-RAPT).

3) Approbation d'une convention avec le GIP MEFAA pour la réalisation d'une étude sur l'insertion par l'activité économique

M. MOINE explique que **M. DELARBRE** étant président du GIP, c'est lui qui présente le rapport : en 2014 et 2015, le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement d'AUBUSSON a mené une étude-action pour le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sur l'arrondissement et le canton de Bourgneuf. A l'occasion de cette étude, la communauté de communes a été interrogée et des besoins potentiels ont été recensés pour elle-même comme pour ses communes membres.

Le portage en interne d'une structure d'insertion semble être la piste la plus pertinente mais sa faisabilité doit être affinée par une étude, financée à 80 % par la DIRRECTE. La réalisation de cette étude pourrait être confiée au GIP MEFAA qui mobiliserait ses ressources humaines. Le coût pour la communauté de communes s'élèverait à 2000 € TTC, versés en deux fois (50% au démarrage de l'étude, 50% à la restitution). M. DELARBRE s'abstiendra lors du vote.

M. MOINE souligne qu'il est assez rare que l'Etat subventionne à 80% ce type d'action, qui entre pleinement dans les missions de la MEFAA.

Adopté à l'unanimité.

4) Reprise en régie de la station service de FAUX-LA-MONTAGNE

M. DELARBRE propose de ne pas tenir compte du rapport envoyé aux délégués, car entre-temps, un repreneur de la station s'est fait connaître. Il est préférable que cette initiative privée soit favorisée, car la gestion en régie est assez lourde (budget annexe...).

Ce repreneur aurait une exploitation à Peyrelevade et pourrait ainsi compléter son activité pour tenir dans le temps.

L'exploitant actuel prend sa retraite au 30 octobre 2015. Nous pourrions confier cette gestion au nouvel exploitant dans les mêmes conditions.

Mme SEBENNE demande si cette station ne pourrait pas fonctionner uniquement avec la carte.

M. MOINE approuve, c'est bien une pompe automatique, mais précise qu'il y a quand même beaucoup de travail, il nous faut donc un vrai exploitant. Ce n'est pas seulement un pompiste, il faut commander le carburant, facturer etc.

Adopté à l'unanimité.

5) Approbation des tarifs du centre aqua-récréatif

M. LEGUIADER propose à l'assemblée de fixer les tarifs du centre aqua-récréatif comme suivent.

		Principaux tarifs proposés		
			Tarification Creuse Grand Sud	Tarification Hors C.G.S.
PUBLIC	Entrée Adulte 16 et +		3,70 €	4,50 €
	Tarif réduit: enfants 3-15 ans ...		2,20 €	2,65 €
	10 Entrées Adulte 16 et +		33,30 €	40,00 €
	10 Entrées Tarif réduit: enfants 3-15 ans...		19,80 €	23,75 €
	Gratuité : -de moins 3 ans		- €	- €
Activité	Activité trimestrielle: Aquagym, Aquaphot		40,00 €	50,00 €
	Bébés nageurs, jardin (1 enfant + 2 parents		7,00 €	8,50 €
	Leçons (12 leçons de trente minutes)		80,00 €	100,00 €
Association	Location ligne: Une heure		- €	15,00 €
	Clubs natation/plongée... de la CCCGS		- €	- €
	SPP, Gendarmerie...		- €	- €
	Groupe enfants : IME....		2,00 €	2,50 €
	Groupe adultes : Aînés ruraux....		3,00 €	4,00 €
Scolaires	Intervention scolaire : 1 enseignant		- €	30,00 €
	Ecole primaires		- €	2,50 €
	6ème collège procéd CG23/séance		120,00 €	120,00 €
	Collège / Lycée par créneau		32,00 €	45,00 €
Balnéo	Spa, hammam, Sauna (1 heure)		6,00 €	7,00 €
	Spa, hammam, Sauna + Piscine (horaires P		5,70 €	6,85 €
	Pass balnéo (location 1 heure sur réservati		40,00 €	48,00 €
	Perte de bracelet		5,00 €	5,00 €

Il remercie la commission et explique qu'elle a décidé de différencier les tarifs dans et hors comcom. Ce n'est pas parce qu'on a un équipement flambant neuf qu'il faut assommer l'utilisateur! Nous avons regardé les tarifs dans les 10 piscines les plus proches de nous : nous restons très compétitifs. Le but est d'amener les enfants à nager car ils sont les futurs utilisateurs. Plus on amènera les gens à la piscine par des tarifs attractifs, meilleure sera la fréquentation.

Mme NICOUX s'interroge s'il ne serait pas judicieux de faire un tarif réduit pour les 16/18 ans, qui sont toujours à la charge de leurs parents et n'ont pas de moyens financiers, pour inciter cette tranche d'âge à aller à la piscine.
Elle demande s'il y a d'autres publics qui bénéficient du tarif réduit.

M. LEGUIADER indique que la commission n'a pas répondu sur tous les cas, cela reste à voir, par exemple un tarif pour les agents de la comcom. Il est d'accord pour étendre le tarif réduit aux 16/18 ans.

Mme SEBENNE demande si des tarifs peuvent être négociés par les comités d'entreprises.

M. LEGUIADER acquiesce. Cela est valable aussi pour la balnéo et pour les hôteliers, les organisateurs de séjours touristiques...

M. MOINE pense qu'il faudra déterminer à partir de combien de personnes un « groupe adultes » est constitué.

Mme DECHEZLEPRETRE soulève une incohérence sur les tarifs de la balnéo.

M. LEGUIADER explique qu'on peut aller à la balnéo sans aller à la piscine et qu'elle fonctionne même pendant les horaires scolaires de la piscine.

Adopté à l'unanimité.

6) Approbation du Plan de l'Organisation de la Surveillance et des Secours et du règlement intérieur du centre aqua-récréatif

M. LEGUIADER expose ce plan d'organisation et le règlement intérieur de la piscine : Obligatoire du fait de l'article A322 du Code du Sport, il regroupe pour un même établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation et de planification des secours et a pour objectif :

- de prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement ;
- de préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- de préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

Il précise que nous tablons sur une ouverture fin octobre début novembre, en fonction des derniers tests et ajustements. Il propose une date pour faire visiter la piscine aux élus municipaux, le 19/10 à 18h.

Mme NICOUX à propos de l'annexe 5 du règlement, remarque qu'il faudrait préciser les créneaux et les lignes réservées à la nage avec palmes. Pour le port du bonnet, il faudrait écrire qu'il est obligatoire tout le temps.

M. MOINE indique que maintenant, le port du bonnet de bain n'est plus forcément obligatoire dans les piscines, car les filtres sont performants et c'est parfois un frein à la fréquentation. Il le sera seulement sur le temps scolaire car il y a une concentration à un instant t.

Adopté à l'unanimité.

7) Approbation d'une convention avec CREUSALIS pour la construction de deux pavillons à FAUX LA MONTAGNE

M. LEGER explique que CREUSALIS, Office public de l'habitat de la Creuse, a décidé de construire deux logements au sein de l'éco-quartier du Four à Pain sur la commune de FAUX-LA-MONTAGNE, sur le lot n°12 (section AB n°383).



Pour mener à bien ce projet, la commune cède gratuitement le terrain à CREUSALIS et il est proposé que la communauté de communes participe à hauteur de 7.5 % du coût définitif TTC de l'opération et s'engage à garantir à hauteur de 50% les emprunts que CREUSALIS est amené à contracter sur la réalisation de l'opération. Sur la base du coût prévisionnel de l'opération, la participation de la communauté de communes serait de 21 205 € TTC.

M. CAUNET demande si ces pavillons seront intégrés à l'esprit de l'éco-quartier.

Mme MOULIN acquiesce, car il faut respecter un règlement intérieur particulier dans l'éco-quartier, on ne peut pas construire en parpaings par exemple.

M. COLLIN pense qu'on laisse libre cours à des dérapages de coût. Il faudrait limiter notre intervention financière.

M. MOINE indique qu'il y a certes une petite marge d'incertitude et qu'il s'agit d'un montant prévisionnel. Mais ce n'est pas l'intérêt de Creusalis de déraiser.

Adopté à l'unanimité.

8) Approbation d'une convention avec la VILLE D'AUBUSSON pour la fourniture et la livraison de repas

Mme MOULIN explique que la cuisine municipale d'AUBUSSON est prestataire de service pour la fourniture et la livraison de repas pour l'accueil de loisirs d'AUBUSSON et le multiaccueil d'AUBUSSON.

Ces deux services sont intercommunaux depuis le 1er janvier dernier et il convient de pouvoir répercuter à la communauté de communes le coût du service réalisé par ce service municipal.

La convention fixe les tarifs comme suit :

Repas bébé multiaccueil : 3.00 €

Repas Enfant ALSH : 4.00 €

Repas Adultes ALSH : 5.20 €

Goûter ALSH et multiaccueil : 2.00 €

Ce tarif comprend le coût matière, la main d'œuvre et la livraison.

Elle précise que la CAF bonifie ses aides si nous offrons des services supplémentaires comme la fourniture des repas et des couches. La CAF a apporté 80% d'aide à l'aménagement des locaux.

Mme Isabelle PISANI ajoute que la CAF nous incite et nous a rappelé que nous DEVIONS le faire, il est obligatoire que nous nous mettions en règle.

M. PRADELLE demande si les repas adultes sont au même prix que ceux aux autres personnels.

Mme PISANI indique qu'il s'agit du prix pour le personnel qui est obligé de manger sur son temps de travail (les animateurs du CLSH).

Adopté à l'unanimité (une ABSTENTION : M. PRADELLE)

9) Approbation du compte-rendu de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 7 juillet 2015 : modification des AC de Gioux et Croze et prise en charge du prélèvement FNGIR pour ces deux communes

M. Robert CUISSET rappelle que le 7 juillet 2015, la commission d'évaluation des charges transférées a rendu un avis favorable à l'unanimité sur les points suivants :

- Evaluation des charges transférées pour le camping d'AUBUSSON
- Modification des attributions de compensation de Gioux et Croze pour tenir compte de leur provenance d'un EPCI à fiscalité additionnelle avant 2014

Il est proposé au conseil communautaire :

- Conformément à l'avis favorable de la commission, de fixer les attributions de compensation pour GIOUX et CROZE comme suit :

1) De modifier les attributions de compensation pour 2014 et 2015 en tenant compte de la quote-part départementale de TH pour les communes de Croze et Gioux :

- o AC de Croze : 30 985 € par an
- o AC de Gioux : 19 783 € par an

Un rattrapage rétroactif sera effectué sur la somme versée en 2015.

2) A compter de 2016, après délibération concordante du conseil municipal et du conseil communautaire prise avant le 1er octobre 2015, prise en charge par la communauté du prélèvement FNGIR comme pour l'ensemble des autres communes ; et pour tenir compte de cette dépense qui n'est plus assumée par les communes, le montant de ce prélèvement est défalqué du montant des AC (= neutralité budgétaire) :

- o AC de Croze : 8 325 € par an
- o AC de Gioux : 1591 € par an

- De décider, afin que les communes de Gioux et Croze soient placées dans une situation analogue aux autres communes, que le prélèvement au titre du FNGIR sera pris en charge par la communauté de communes à compter de 2016.

Adopté à l'unanimité.

M. MOINE ajoute que nous avons reçu un courrier du Préfet concernant la répartition du FPIC. Il semble que la Préfecture s'était engagée un peu vite pour la date limite de prise de la délibération, le 1^{er} juillet. Nous prendrons donc ultérieurement une autre délibération pour rétablir ce que nous avons voté.

10) Mise en réseau de la lecture publique

Mme GRAND explique que parmi les équipements et services de proximité, les bibliothèques-médiathèques constituent le premier maillon de l'accès à la culture.

Deux sites majeurs composent actuellement la médiathèque intercommunale Creuse Grand Sud: Felletin (16 650 ouvrages) et Aubusson (8 900 ouvrages). La médiathèque fonctionne avec un fonds propre complété par les documents de la Bibliothèque Départementale de Creuse. Le Conseil Départemental dessert également les communes de Vallière, Gentioux, Faux la Montagne, St Sulpice les Champs, Gioux et La Villedieu.

La réalisation d'un inventaire des sites d'accueil de lecture publique en 2013 a permis de mettre en avant la diversité de fonctionnement des lieux d'accès :

- de la collection mise à disposition par un bénévole à la médiathèque publique avec des professionnelles,
- du livre seul à l'ensemble des supports CD, DVD, numériques,
- du fonctionnement régulier mensuel au fonctionnement quotidien,
- de l'accès simple à la collection à l'offre de services diversifiée (ateliers numériques, animations...)

Cette variété de situations est le reflet de la diversité des organisations et du nombre : sur 26 communes une dizaine propose un service qui permet de le qualifier de proximité (au 31/12/13).

I- MISE EN RESEAU

Une mise en réseau des bibliothèques sur le territoire intercommunal permettrait de fortifier ce service de proximité au bénéfice des usagers, des bénévoles et des salariés des bibliothèques grâce à :

- une carte commune qui permet d'emprunter et de rendre où l'on veut n'importe quel document sur n'importe quel support
- l'accès aux collections du réseau, via un catalogue en ligne, soit plus de 25 000 documents, ces derniers pouvant être déposés dans la bibliothèque où l'on souhaite les retirer, par une navette hebdomadaire.
- une aide aux bénévoles et salariés (conseil, formations, logistique...)
- des animateurs du réseau qui se déplacent dans la bibliothèque de la commune pour les séances aux scolaires (rappel: pas d'aide au déplacement de la part du CG pour les communes qui ont déjà une bibliothèque)
- un animateur numérique qui peut se déplacer dans la bibliothèque pour des ateliers informatiques.

- des animations qui pourraient être programmées à tour de rôle dans les différentes communes du réseau ou un projet commun avec plusieurs animations sur le territoire.
- Une communication commune sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Il est proposé au conseil communautaire une mise en réseau qui commencerait par l'intégration des petites bibliothèques déjà existantes sur le territoire et pourrait s'étendre aux communes qui souhaiteraient bénéficier de ce service.

Afin de bénéficier d'un catalogue commun, toutes les bibliothèques doivent être équipées du logiciel de gestion de la médiathèque : Orphée.net. Cela implique l'informatisation du fonds des bibliothèques et donc l'achat d'ordinateurs (dont un pour proposer l'accès du public à Internet au public) et de licences. Chaque bibliothèque (le bâtiment) et son personnel restent du ressort de la commune, qui prend également en charge la connexion Internet. La Bibliothèque Départementale de la Creuse continue de prêter le mobilier dans chaque bibliothèque.

Plan de financement (volet informatisation)

Dépenses HT		Recettes HT	
6 ordinateurs	2245	DRAC 50%	4887
6 douchettes	945	Conseil Départemental 25%	2443.5
2 imprimantes	184	Communauté de Communes	2443.5
6 licences Orphée	3000		
Portail informatique	2000		
Reprise des données logiciel PMB	500		
Formation 1j /10 personnes	900		
Total	9774		9774

II- CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Il est proposé au conseil communautaire de travailler avec la DRAC à la signature d'un Contrat Territoire Lecture, destiné à accompagner la Communauté de Communes dans sa mise en réseau. Ce contrat peut permettre la mise en œuvre d'un programme d'animation lié à l'éducation culturelle et artistique sur tout le territoire (accueil des scolaires, du RAM...) mais aussi l'achat de matériel (tablettes numériques...) ou la prise en charge de coûts salariaux.

L'aide au fonctionnement apportée par la DRAC dans le cadre de ce Contrat Territoire Lecture peut s'élever jusqu'à 10 000€/an pendant trois ans, basée sur l'engagement et la justification d'un programme d'actions.

III – AIDE A L'ACQUISITION

La mise en réseau des bibliothèques est considérée par la DRAC comme la création d'un nouveau service. Le budget d'acquisition des fonds s'y rapportant doit être considéré comme de l'investissement.

Il est proposé au conseil de solliciter l'aide à l'acquisition de la DRAC, en la priorisant sur l'acquisition de supports numériques, (DVD...).

Cette aide représente 50% du montant des acquisitions éligibles réalisées par la médiathèque intercommunale.

Il est proposé au conseil communautaire

D'APPROUVER la mise en réseau des bibliothèques et le plan de financement prévisionnel

DE SOLLICITER les subventions afférentes auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

D'INSCRIRE au budget 2015 les crédits nécessaires

D'AUTORISER le président à signer le Contrat Territoire Lecture et mettre en œuvre toutes démarches utiles à l'avancement de ce dossier.

Mme GRAND souligne le fait que nous manquons de CD et de DVD pour alimenter ce réseau des bibliothèques

M. Michel DIAS s'interroge sur le prix des CD et DVD, plus chers que les livres.

Mme GRAND répond qu'il y a dans le prix d'achat des DVD des droits spéciaux pour pouvoir les prêter au public. Cela explique aussi qu'on ne peut accepter de dons de CD et DVD. Elle rappelle à l'assemblée la tenue du Festival « Mômes à la page » toute la semaine prochaine.

M. MOINE remarque qu'il serait dommage de passer à côté de cet important soutien de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

11) Débat – Evolution des périmètres intercommunaux

M. MOINE revient sur la proposition de travail présentée par le Préfet, lors de la CDCI du 14 septembre, aboutissant à 4 communautés de communes pour l'ensemble de la Creuse.

La CDCI se réunira à nouveau le 12 octobre. Le Schéma sera présenté avant le 31 mars 2016 et les arrêtés de projets de périmètres avant le 15 juin, pour une application au 01/01/2017.

Les communes et les communautés auront 2 mois pour délibérer sur ces propositions.

Le Préfet n'a pas voulu scinder les communautés et les Pays existants, sauf pour nous car il a intégré la communauté de communes des Sources de la Creuse.

3 communautés n'arrivent aujourd'hui pas au seuil obligatoire de 5000 habitants, défini par un ratio entre la densité démographique du département par rapport à la moyenne nationale. Les comcom des Sources de la Creuse et du Haut-Pays Marchois n'atteignent pas à elles deux les 5000 habitants et doivent donc intégrer un projet avec un autre EPCI.

Ce qui a changé depuis quelques années, c'est que la réflexion s'intègre désormais à la grande région (5.8 millions d'habitants). Le Préfet avance que nos comcom doivent avoir une taille critique suffisante pour être des interlocuteurs face à notre partenaire qu'est la région.

Toute la CDCI a acté la proposition.

M. MOINE pense que le préfet propose 4 comcom, que peut-être cela sera 4, 5 ou 6, mais sans doute pas au-delà.

Des réunions informelles et la conférence des maires se sont tenues et sont à venir.

Il souhaite donner la parole aux conseillers pour connaître leur réaction.

M. Jean-Luc LEGER estime que le Préfet a frappé fort en proposant 4, et qu'il aura réussi un pari en réduisant le nombre de comcom qui était de 15 il y a peu. Ce qui semblait ubuesque il y a quelques années devient acceptable. Il pense en effet que même à 5000 habitants, une comcom est trop petite pour peser dans la grande région et avoir de l'ingénierie.

Mais le trop grand est à éviter : 80/90 communes c'est difficile à gérer. Nous n'aurions pas le temps de faire le travail. Il sera difficile de débattre dans une telle instance et de préparer un projet de territoire. N'ayant pas de temps, il serait logique de s'organiser autour des pôles du département : Aubusson, Bourgneuf, la Souterraine, Guéret, Boussac...

Mme NICOUX pense que les esprits ont évolué. Il n'y a pas de mouvement contre ce projet car les élus ont pris conscience de se regrouper pour mener à bien des projets. Il faut pouvoir se défendre, mais 4 comcom, c'est peu pour ce département... il faudra trouver des salles spacieuses pour que chaque commune soit représentée !

On a eu tout juste le temps de s'habituer à notre nouveau périmètre et il faut encore accélérer. Nos communautés et nos communes sont petites : il nous faudra faire un effort pour représenter davantage notre secteur. Sans aller jusqu'à ce qui est proposé, il faudra sans doute aller vers un format un peu plus grand.

M. CAUNET dit que l'Aquitaine se moque du Limousin car on est des pauvres, et qu'ils n'en veulent pas, même dans le milieu associatif ! Il est favorable à une communauté de communes « Montagne Limousine », car il y a déjà une identité de territoire qui existe (le PNR). Il n'est pas possible d'accepter le projet du Préfet. C'est une aberration : entre Bourgneuf et Aubusson, les gens ne se connaissent pas ! On en parlera dans notre commune. Mais il se battra contre ce projet.

Mme SIMONEAU ne voit pas pourquoi il n'y aurait pas d'unité avec Bourgneuf. Nous avons un canton à cheval sur les deux territoires, nous travaillons avec Royère, et cela fonctionne. On mutualise des choses, on a aussi Vassivière en commun, de même que le Thaurion, Lavaud-Gelade. Cela est cohérent. Pour être visibles de Bordeaux, il faut s'appuyer sur des choses connues : la Cité de la Tapisserie, Vassivière.

M. CAUNET répond qu'à l'Ouest d'accord, mais à l'Est, c'est Auvergnat !

M. CHARVILLAT affirme que la vraie question est : « quel avenir pour les générations qui vont nous succéder ? ». Veut-on rester morcelés, repliés sur nous, ou veut-on se donner les moyens d'atteindre un seuil critique susceptible de se donner des marges d'investissement et de développement ?

Il faut cesser les batailles de clocher ! Il se dit assez favorable à ce découpage, mais il aurait été souhaitable d'envisager d'abord l'avenir des communes. Il faut se poser la question des fusions de communes.

M. COLLIN ajoute qu'en réalité, c'est un projet à 100 communes, avec deux bassins de vie éloignés l'un de l'autre (125km de long). Quelle gestion avec 120 délégués ? Avec des investissements doublés ? Certes on doit grandir, mais de façon raisonnable. Peut-être que dans 5 ans on sera amenés à prendre la place du département ! Il faut du temps aux élus et aux habitants pour digérer ce qu'on a déjà fait et accepter l'avenir de façon douce.

M. LEGER indique que le législateur permet aux communes qui le veulent de fusionner, grâce au concept de communes nouvelles. Aucun souci pour celles qui sont volontaires, mais il ne faut pas le faire autoritairement. Quand tout devient plus grand, le petit a toute sa valeur. C'est l'échelon du service rendu. Il ne faut pas détricoter les petites communes.

M. CHARVILLAT pense qu'il n'est pas question de supprimer les petites communes. Mais il pourrait y avoir des fusions cohérentes. Des fusions existent au niveau scolaire : c'est grâce aux RPI qu'on a sauvé plusieurs bassins scolaires. Des coopérations existent entre les communes.

M. MOINE déplore qu'une nouvelle fois, on ne nous laisse pas le temps, et qu'il va falloir qu'on s'en accomode. Le gouvernement veut aller vite et pour beaucoup d'élus, cela bouscule des habitudes de travail, ce n'est pas facile à envisager.

Il faut regarder comment aujourd'hui les équilibres se dessinent. Ce n'est pas trahir de secret que de constater que la communauté d'agglomération de Guéret réfléchit déjà à un rapprochement futur avec la Souterraine, c'est-à-dire la moitié de la population du département et des infrastructures qui sont autant d'atouts. Il convient d'intégrer cela à notre réflexion car sur l'intercommunalité la marche est élevée, nous n'y reviendrons pas avant des années.

Qu'une communauté de communes ait 2 bassins de vie, il faut s'habituer à cette idée. Toutes les politiques sont dépendantes de la dynamique économique qu'on a réussi à créer.

Nous ne travaillons pas à l'échelle de la durée d'un mandat mais d'une institution qui conditionnera demain les moyens d'agir qu'auront, ou pas, les élus qui seront aux responsabilités. Les hommes et les femmes passeront : à un moment nous prendrons notre retraite, ou les électeurs nous la feront prendre ! Nous occupons des contrats à durée déterminée !

Nous travaillons déjà avec les élus voisins dans le Pays Sud Creusois. Quand nous avons créé Aubusson-Felletin, nous avons eu beaucoup de contacts avec le Pays Est (autour d'Auzances, les Combrailles). Nous avons alors choisi une autre logique par rapport à nos enjeux.

La commune garde un rôle majeur, comme un élément de proximité, y compris pour les dynamiques intercommunales : les comcom ne peuvent pas imaginer demain ne pas travailler avec les communes. Les agents des communes font partie du dispositif de proximité y compris sur les problématiques intercommunales.

Il faut comprendre les réticences, on a tous un côté un peu conservateur. Mais il faut regarder ce qui va se passer autour de nous, et répondre aux défis de demain (exemple : la fibre optique est indispensable, mais il faut une taille critique pour assumer ces gros investissements). Le Haut Débit concerne aussi les communes les plus rurales.

Notre responsabilité est que l'outil qu'on va laisser soit le plus performant possible.

M. DIAS pense qu'il faudrait consulter la population sur tout cela au niveau de la communauté de communes. Il se dit attristé que dans des régions régionales, il a déjà entendu que « la population ne comprend rien ». Pour le moment nous faisons l'avenir entre élus, mais il faudrait consulter la population.

M. LETELLIER rappelle que les Grecs ont été consultés, mais cela n'a pas servi à grand-chose. Tout le discours politique nous pousse à grandir. Il y a 25 ans nous avons rencontré dans le cadre de LEADER une toute petite région d'Italie qui avait 20 ans d'avance sur nous, dans tous les domaines, et ils s'en sortaient très bien. Aujourd'hui c'est le projet qui devrait nous réunir. Mais le projet de l'Etat c'est de couper le robinet, et draîner le potentiel fiscal des communes rurales vers des métropoles très endettées, qui n'ont plus les moyens d'assumer leurs dépenses notamment dans les infrastructures.

On est en train de dépouiller les communes rurales de leurs compétences : en 2020 ce sera l'eau et l'assainissement, qui seront des gros marchés pour de grosses entreprises.

Plus on éloigne les centres de décisions, plus on renforce la commune : les élus municipaux s'occuperont des choses quotidiennes, mais sans aucun moyen. Les communes péri-urbaines, elles, n'ont pas de soucis à se faire.

Ce n'est pas que la taille qui compte : les projets devront être plus économes, plus alternatifs par rapport à tout ce qu'on a fait et qui nous a mené dans une crise économique et politique.

La loi a été votée et promulguée tellement vite : l'Etat se moque du monde !

Mme MOULIN ajoute que ce grossissement qui est prôné, on en voit les limites. On a fusionné pour avoir des marges de manœuvres financières, mais tout cela elle n'y croit plus du tout. Les baisses de dotations sont annoncées.

Il faut travailler sur la dynamique, le projet, mais ne pas se leurrer sur ce qu'on nous dit.

QUESTIONS DIVERSES :

- **M. DELARBRE** rappelle la tenue d'un colloque sur la méthanisation cette fin de semaine à Pigerolles, organisé par Emergence Bio et Energies pour Demain.

Il annonce aussi « Achetons Local » le 14 octobre à Vallière. Le programme et les affiches sont disponibles ce soir.

- **M. LETELLIER** informe sur le projet d'enfouissement de stériles miniers à Millevaches, tout proche du siège du PNR. Ce projet d'AREVA est assez obscur. Il y a à Millevaches une ancienne mine qui officiellement est toujours ouverte. Le projet est d'y amener des stériles sans enquête d'utilité publique, juste avec une consultation très succincte.

Sources et Rivières du Limousin a reconstitué tout le dossier. Il faut savoir que dans les stériles miniers il y a aussi du minerai ! Ces « stériles » ont été mis en pleins d'endroits et sont encore actifs pour des centaines d'années. Pour l'image du PNR c'est déplorable. Le PNR a proposé une motion, mesurée. Nous pourrions soutenir cette délibération, comme l'ont déjà fait certaines communes corréziennes.

M. MOINE propose que nous fassions un texte simple qui soutienne le PNR dans sa lutte contre ces déchets radioactifs.

Mme WOILLEZ estime qu'on réagit trop tard alors que ce sont de relativement petites quantités.

M. LETELLIER répond qu'on connaît les méthodes d'AREVA, et rien ne dit qu'il n'y aura pas plus tard de nouveaux déversements. Comment promouvoir une agriculture de qualité dans ces conditions ? Il faut savoir que c'est une poudre très fine qui est déversée, qui se dissémine au gré du vent. Tout le monde sait qu'il y a une radioactivité autre que naturelle qui se dissémine en Limousin, et c'est dû aux mines (exemple la mine de Gioux).

Adopté à l'unanimité.

M. Georges LECOURT indique qu'il a reçu de la préfecture une convention à signer sur les documents d'urbanisme, et demande ce qu'il convient de faire.

M. Jean-Sébastien COMBE précise qu'a priori il faudra bien signer cette convention. La comcom va informer individuellement toutes les communes concernées des démarches à faire. En résumé, la convention à continuer à bénéficier des services de l'Etat sur certains sujets.

C'est toujours la commune qui délivre les autorisations et les permis, quel que soit le service instructeur. Cela reste de la compétence du maire. La comcom n'est finalement qu'un prestataire de service.

Ce n'est pas une charge de travail supplémentaire pour la commune.

La séance est levée à 23h15